

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 23 mai 2016**CP2016_05_4
id. 2531

L'an deux mille seize le vingt trois mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**NETTOYAGE DES LOCAUX, DU MOBILIER ET
DES ABORDS DES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
LOT N°14 – SUBDIVISION DÉPARTEMENTALE DE
CASTELSARRASIN
AVENANT N°2 AU MARCHÉ N°357/13
SOCIÉTÉ VISALO T NET**

Un marché de nettoyage des locaux de la Subdivision de CASTELSARRASIN a été conclu avec Société VISALO T NET, 573 Route de Laroque des Arcs - 46000 - CAHORS pour un montant annuel de 5 430,00 € HT soit 6 516,00 € TTC.

Un premier avenant a été conclu en 2015 lors du déménagement de la subdivision dans des locaux plus grands ; ce qui nécessitait un complément de prestations de ménage.

Dans un second temps, une partie du bâtiment n'étant pas occupée sur une surface de 105 m², un bail a été conclu avec le syndicat mixte Garonne-Quercy-Gascogne qui souhaite y installer des bureaux.

Un nouvel avenant doit donc être conclu pour tenir compte du supplément de ménage induit par l'occupation de ces locaux par le syndicat mixte, qui en contrepartie devra payer cette somme au titre des charges locatives.

La Commission d'Appel d'offres du 17 mars 2016 a donné un avis favorable à la conclusion de cet avenant n°2 qui a pour effet, en le cumulant avec le précédent, de conduire à une augmentation de 92,78% du montant du marché initial selon les modalités suivantes :

Montant initial du marché HT	5 430,00
Avenant n°1	2 200,68
Nouveau montant du marché HT après avenant n°1	7 360,68
Avenant n°2	2 753,76
Nouveau montant du marché HT après avenant n°2	10 384,44

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 17 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, selon les conditions susvisées, l'avenant n° 2 au marché n° 357/13 conclu avec la société VISALO T NET concernant le nettoyage des locaux, du mobilier et des abords des bâtiments départementaux - lot n° 14 - subdivision départementale de Castelsarrasin ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC